



Envoyé en préfecture le 30/12/2020

Reçu en préfecture le 30/12/2020

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20201217-17_12_2020_05-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2020

DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN, pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence VIENNET), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Assistaient à la séance : M. Benjamin MODI, Mme Marie-Jo DURIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

17/12/2020/05

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Suppression du Conseil de Développement

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, procédant à une modification du seuil à partir duquel l'instauration d'un Conseil de Développement est obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la suppression du Conseil de Développement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 28 décembre 2020

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr